

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.146.B

**Fourniture de fioul
pour les groupes
électrogènes : appel
d'offres ouvert**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.12.146.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**FOURNITURE DE FIOUL POUR LES GROUPES ELECTROGENES : APPEL D'OFFRES
OUVERT**

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême doit satisfaire à ses besoins de fourniture et livraison de fioul domestique – 20° pour 2 groupes électrogènes du service assainissement et pour un groupe électrogène du service informatique.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Le marché est à bons de commande sans engagement sur les montants minima et maxima ou quantités minimales et maximales sur la base de prix unitaires. L'estimation annuelle est de 60 m³.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE le 29 octobre 2014 sous le n° 2014/S 208-368220 et au BOAMP le 29 octobre 2014 sous le n° 14-163034 (BOAMP n° 208B – annonce n°221).

Une offre a été déposée avant la date limite de remise des offres fixée au 5 décembre 2014 – 17 heures.

La commission d'appel d'offres du 11 décembre 2014 a décidé d'attribuer le marché à la société CPO domiciliée 11 route de Pompierre 44186 NANTES.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Godichaud en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- La durée du marché est fixée de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2015,
- Il pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

D' IMPUTER la dépense sur l' article 6061 du Budget principal et Assainissement

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 décembre 2014

Affiché le :

22 décembre 2014